



Le territoire: une ressource de développement pour le Valais et la Vallée d'Aoste

Programme

Interreg IIA Italie-Suisse

Titre du projet

Realizzazione di un piano di coordinamento territoriale Valle d'Aosta – Vallese

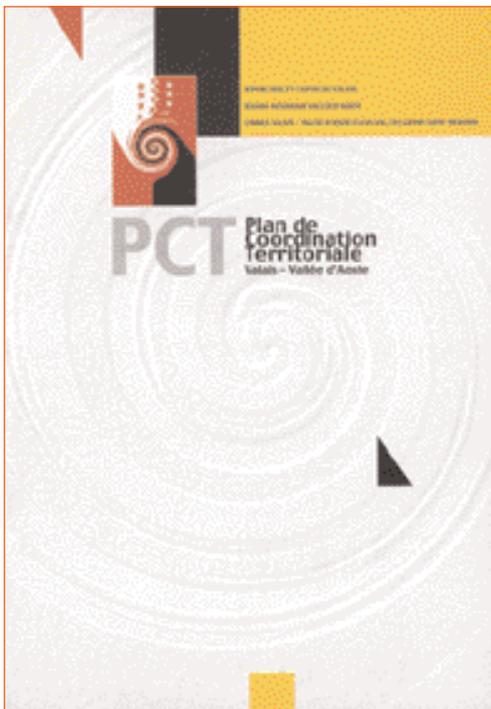
Coût

Côté valdôtain: 209 200 €,
dont 77 400 € UE et 92 300 € Etat
Côté valaisan: 223.500.- Fr. Sv.

Partenaires

- ▶▶ Italie: Vallée d'Aoste
(Région Autonome Vallée d'Aoste)
- ▶▶ Suisse: Valais
(République et Canton du Valais)

Publication
illustrant
le projet



Le Valais et la Vallée d'Aoste entretiennent des relations anciennes en raison des similitudes qui concernent la géographie, la culture et l'économie de leurs territoires. Les institutions régionales et cantonales ont voulu consolider la coopération entre ces deux régions avec une structure permanente de coopération, le Conseil Valais-Vallée d'Aoste du Grand-Saint-Bernard, qui puisse coordonner des politiques cohérentes sur les deux versants de la frontière sur les thèmes du tourisme, des transports et de l'emploi des nouvelles technologies.

L'une des actions les plus importantes menées par le Conseil est sans aucun doute la réalisation du Plan de coordination territoriale (PCT) qui, dans le domaine de l'aménagement du territoire, vise à définir aussi bien le contexte juridique et territorial que les principes et les stratégies de coopération transfrontalière. Le Plan poursuit également la finalité de fournir une base d'informations et de soutenir de façon opérationnelle la mise en place de projets de coopération.

Même si tout le territoire de la Vallée d'Aoste et du Canton du Valais est concerné par le PCT, l'Espace Mont Blanc, le Pays du Grand-Saint-Bernard et le domaine du Cervin et du Mont-Rose représentent un intérêt spécifique, en raison de l'importance des liaisons transfrontalières.

L'orientation centrale du PCT est la mise en œuvre d'une série d'initiatives visant une politique de développement durable et s'appuyant sur des stratégies concertées d'aménagement du territoire au niveau transfrontalier. Le résultat attendu des actions de coopération est une intégration économique, sociale et culturelle, respectueuse des valeurs du territoire et de la qualité de l'environnement. Le but du PCT est en fait d'élaborer des perspectives de développement territorial pour la zone transfrontalière, visant la coopération entre zones urbaines et rurales. Les thèmes envisagés sont le développement touristique progressif et l'intégration des politiques des transports. Dans cette perspective, les axes sur lesquels les différents partenaires se sont engagés à travailler sont, notamment, la promotion d'un tourisme durable à travers la gestion avisée et la mise en valeur du patrimoine culturel et des ressources naturelles, la définition et la poursuite des actions nécessaires pour intégrer le système des transports et des infrastructures dans le milieu local et, enfin, la promotion de l'utilisation des technologies d'information et de communication. ◀

